

LE TESTAMENT D'ACHIM D'ABOS

S^r de Théméricourt (2 Janvier 1607)

DANS l'église de Théméricourt, l'on peut voir une belle pierre tombale de 2 m. 45 sur 1 m. 15 sur laquelle sont gravées les effigies de deux personnages, le mari et la femme.

Lui ressemble beaucoup à Henri IV, il est vêtu d'une cote à ses armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, avec le collier du Saint Esprit ; sa femme est en grand costume d'apparat.

L'inscription porte : « Ci-git Messire Achim d'Abos, chevalier de l'ordre du « roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Herville (1), Beauval « Théméricourt, lequel décéda le 6 janvier 1607, et dame Denise de Boutigny, sa « femme, dame de la Lyre, laquelle décéda le 25 de juillet 1591. Priez Dieu « pour eulx. »

Cette dalle est classée Monument Historique depuis le 14 novembre 1907.

La famille d'Abos est originaire du Béarn où l'on trouve ses traces dès le début du XII^e siècle.

Plusieurs de ses membres y occupèrent de hautes situations : Un Gaillard d'Abos fut sénéchal de Béarn de 1425 à 1432.

C'est peut-être un de ses descendants, Pierre d'Abos, qui vint s'établir en Vexin vers la fin du XV^e siècle à la suite de son mariage avec Anne de Théméricourt.

Comment se fait-il qu'une union se soit faite entre deux familles habitant à une pareille distance ? Nous l'ignorons, peut-être est-ce à la suite des grands mouvements de troupe de la fin de la Guerre de Cent Ans.

Le fils de Pierre, Berthin, épousa en 1516, Françoise de Silly, nièce de Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guyon et leur fils aîné, né en 1519, fut cet Achim d'Abos, qui repose en l'église de Théméricourt.

Ce fut un célèbre capitaine-gouverneur de Meulan, puis commandant 300 fantassins, il fit partie de cette héroïque garnison qui en 1552 résista trois mois dans Metz à Charles-Quint et le contraignit à lever le siège. Il fut chevalier de l'ordre de

(1) Commune de Saint-Martin-la-Garenne ; nous ignorons où était Beauval.

Saint-Michel en 1569 et gentilhomme de la Chambre en 1582. Il combattit dans les armées royales à Moncontour, à Jarnac, à Dreux, où il fut blessé, et après avoir servi six rois, de François I^{er} à Henri IV, il se retira à 80 ans, dans son château de Théméricourt, où il mourut le 6 janvier 1607. Il avait épousé en 1544, Denise de Boutigny, qui lui donna 10 enfants, 6 garçons et 4 filles :

Gilles, qui continuera la postérité ;
Robert, mort en 1596, avant son père ;
Charles, dont la postérité s'éteignit en 1667 ;
Jean, mort sans enfants ;
Maximilien, mort en 1597, sans enfants ;
Antoine, religieux à Saint-Denis ;
Anne, mariée ;
Suzanne, mariée ;
Françoise, mariée à André de Guiry, son voisin ;
Jacqueline, religieuse à Maubuisson.

Le fils aîné, Gilles d'Abos épousa en 1577, Françoise de Marainvilliers, fille du baron de Flacourt, seigneur de Montainville et Binauville (1). C'est ainsi que s'établit dans le Mantois cette puissante branche de la famille d'Abos, descendante de celle du Vexin, qui devait peu à peu étendre ses possessions sur tout le sud de la région mantaise : Arnouville, Binauville, Le Breuil, Bainville, etc., et dont le dernier membre mourut sans postérité, en 1808, lors de la guerre d'Espagne.

Mais revenons aux seigneurs de Théméricourt. Nous avons retrouvé dans un lot de testaments (2), celui de cet Achim d'Abos, daté du 2 janvier 1607, et que nous transcrivons ci-après :

In Nomine Domini, amen.

Je, Messire Achim Dabault, chevalier des ordres du Roy, nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Théméricourt, estant sain de pensée et d'entendement, toutefois estant au lit, malade, considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle, ne voullant partir de ce monde intestat, et après toutes debtes payés, fait et ordonne mon testament en la forme et manière qui ensuit :

Premièrement, je reommande mon âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, et à toute la court céleste du Paradis.

(1) Canton de Mantes.

(2) A. D. G. Sup.

Je veux, l'heure de mon décès advenant, mon corps estre inhumé dans l'église du dit Théméricourt, près mes parents et amis,

Item, je veulx et entends que mes funérailles soient célébrées solennellement et selon ma qualité et pour ce faire, je me submetz à la volonté et discrétion de messieurs mes enfants,

Item, je veulx que sur ma sépulture il y ait une tombe figurée de mon pourtraict, comme mes enfants verront bon estre,

Item, je donne aux pauvres de cette paroisse la quantité de deux muids de blé, un muid de pain,

Item, je donne à ma niepce de Perdrauville, sa vie durant seulement la somme de cinquante livres de rente à prendre et percevoir par chacun an sur Jean Nicole, demeurant à Avernoes, le tout plus au long porté au contrat de constitution de rente, et au cas que ledit Nicole rembourse la dite rente aux mains de mes dits enfants, iceux seront tenus de luy fournir la dite somme de cinquante livres,

Item je donne à Pierre, enfant bastart de Mme Dabault, mon fils, la somme de trois cent livres à prendre et percevoir sur Jean Le..., demeurant à Théméricourt, laquelle somme est constituée à rente au prix de 25 livres tournais par an, le tout ainsi qu'il est porté à l'extrait de constitution de rente,

Item je donne à Pierre Jumel, mon serviteur, la somme de trois cent livres à prendre sur Eustache Pelet, demeurant au Bordeau de Vigny, qui sont constitués en rente,

Item, je donne à Jeanne Lambert, ma servante, la somme de cinquante livres pour les bons et fidèles services qu'elle m'a toujours faits sans prendre ses gages,

Item, je donne à Thomas Joye, mon serviteur, la somme de cent livres à prendre sur Pierre Rayer, demeurant à Arvernoes.

Item' je donne aux Capucins de Pontoise la somme de trente livres pour être employée à leur bâtiment.

Item, je veulx et entend que l'argent provenant de troys chandelliers d'argent soit employé pour avoir des chappes pour servir et décorer l'église de Théméricourt (1) garnie des armes de nostre maison.

Item, je donne aux églises circonvoisines de Vigny et Le Perchay, chacune trois livres, et pour la prière faicte à l'église de Théméricourt, trois livres.

Item, je veulx et entend que mon laquais soit habillé de drap noir.

Item, je eslis pour les exécuteurs du présent testament mes deux fils, Gilles et Charles Dabaut, et André de Guiry, mon gendre, auxquels je supplie d'en vouloir

(1) Une note annexe au testament dit que cette vente produisit 200 livres.

prendre la charge, leur donnant pouvoir et puissance de l'accomplir et plustost augmenter que le diminuer, ainsi qu'ils verront bon estre.

Le dict testament fait par moi, prestre curé, dudict Théméricourt soussigné, le second jour de janvier avan midy, l'an mil six cent et sept en la présence de noble homme Charles de Guiry, écuyer, Mathurin Chevallot, médecin, demeurant à Mantes, Carnot Gibbault, aussi médecin demeurant à Pontoise, Gilles Charlet et Philippe Ardet (?), laboureurs, demeurant audit Théméricourt.

Lecture faite du contenu ci-dessus, mot après autre, en la présence du dit testateur et des dits témoins, lequel testateur a accordé et garanti les articles déclarés ci-dessus, mais à l'article du dit Pierre, bastard, ledit testateur a déclaré qu'il n'entend que soixante écus une fois payés.

Le testament est signé Achim Dabos, C. de Guiry, M. Chevallot, G. Dabaust, Philippe Ardet, Gilles Charlet et Masurier (?), curé.

H. LEMOINE,

Archiviste en chef de Seine-et-Oise.